



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR FOURNIR LE SERVICE DE  
D'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION AINSI QUE DEUX CONCERT POUR LE  
CONSULAT D'ITALIE À METZ**

**1) POUVOIR ADJUDICATEUR**

Consulat Général d'Italie à Metz - [contabilita.metz@esteri.it](mailto:contabilita.metz@esteri.it) - 7, Bd Clemenceau - 57000 METZ (FRANCE). Responsable de la procédure: Cristina Cireddu

**2) OBJET DE LA FOURNITURE**

Confier le service d'une exposition et de deux concerts.

La prestation prévoit la mise en place et l'organisation d'une exposition de gravures, costumes, photos intitulée « NEAPOLIS 2500 » du 15 février au 15 mars 2026 ainsi qu'un concert de vernissage le 15 février et d'un concert de finissage le 15 mars à Strasbourg.

**3) PROCÉDURE DE CHOIX DU CONTRACTANT**

Attribution directe.

**4) DURÉE DU MARCHÉ**

Le contrat est conclu pour une **prestation ponctuelle** à effectuer du 15 février au 15 mars 2026.

**5) SUJETS ADMIS**

Peuvent participer à la procédure tous les opérateurs économiques qui :

- présentent les 3 formulaires, ci-joints, dûment remplis et signés, ainsi que l'attestation URSSAF;
- présentent les habilitations professionnelles requises;

**6) MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT**

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur manifestation d'intérêt via une communication en format électronique à l'adresse [contabilita.metz@esteri.it](mailto:contabilita.metz@esteri.it), en joignant une copie du document d'identité du souscripteur.

**7) CRITÈRES D'ADJUDICATION**

Offre commerciale la plus avantageuse (prix le plus bas), rotation et fiabilité des fournisseurs.

**8) DIVERS**

Le présent appel n'est qu'une invitation à manifester intérêt et non pas une offre au public ex art. 1336 code civile italien, et n'engendre aucune obligation pour le Consulat Général d'Italie à Metz vis-à-vis des sujets intéressés.

Le Consulat Général d'Italie à Metz se réserve toute décision par rapport à la procédure, y compris celle d'en modifier les termes, les modalités et les contenus, de la suspendre ou de l'interrompre,

quel que soit son état d'avancement, et sans que les intéressés puissent avancer aucune demande de réparation ou d'indemnisation auprès du Consulat Général d'Italie à Metz.

Pour toute clarification ou renseignement supplémentaire, ceux qui sont intéressés peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : [contabilita.metz@esteri.it](mailto:contabilita.metz@esteri.it).

La Consule Générale  
Antonella Fontana